

**PROCEDURE DE GESTION DES CONTRATS, DES
MARCHES ET DES COMMANDES**

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE.....	3
1.1.	Contexte _____	3
1.2.	Objectifs _____	3
1.3.	Règles de gestion _____	3
2.	DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	5
2.1.	Logigramme de gestion des contrats, des marchés et des commandes _____	5

1. PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE

1.1. Contexte

Après la sélection du prestataire, il est procédé à l'établissement du contrat/du marché et concrétiser les commandes.

L'ensemble est soumis à un certain nombre de règles récapitulées dans la « Politique des achats » et le « Règlement des Achats » de CDG Capital.

1.2. Objectifs

- Formaliser les relations entre CDG Capital et ses prestataires ;
- Préciser les modalités d'exécution des prestations ;
- Définir les conditions de réalisation des marchés.

1.3. Règles de gestion

- Références légales et réglementaires
 - Loi 32-10 (délais de paiement)
 - Loi 06-99 (liberté des prix et de la concurrence)
 - Code de Commerce
 - Dahir formant code des Obligations et Contrats.
- Références internes et groupe
 - Politique des Achats de CDG Capital ;
 - Règlement des Achats de CDG Capital ;
 - Note de service 009-12 – validation préalable des documents à caractère juridique
 - Note de service 010-12 – conservation et archivage des documents à caractère juridique
 - Code de Déontologie de CDG Capital.
- Les marchés sont des contrats écrits et doivent contenir les éléments suivants :
 - Le mode de passation ;
 - Les références expresses en vertu desquelles la commande est passée ;
 - L'indication des parties contractantes, les noms et qualités des signataires agissant au nom de CDG Capital et du contractant ;
 - L'objet du marché ;
 - Le lieu d'exécution des prestations ;
 - L'énumération par ordre de priorité des pièces incorporées au marché ;
 - Le prix du marché et sa définition ;
 - Le délai d'exécution ou la date d'achèvement des prestations ;
 - Les conditions de réception et éventuellement de livraison des prestations ;

- Les conditions de règlement conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les clauses de nantissement, le cas échéant ;
- Les conditions de résiliation ;
- L'approbation du marché par la Direction Générale ;
- Les modifications dans les termes du contrat ou dans la consistance des travaux donne lieu à un avenant ou à un complément par bon de commande ;
- Les types de marchés prévus par CDG Capital sont les suivants :
 - Marché cadre : accord-cadre qui fixe la quasi-totalité des termes du contrat. Ce type de marché permet d'éviter la conclusion de plusieurs contrats pour la même prestation ;
 - Marché reconductible et marchés pluriannuels : marchés qui comportent la clause de tacite reconduction ;
 - Marché à tranches conditionnelles : marché comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles ;
 - Marché alloti : marché qui consiste à l'allotissement est la décomposition d'un marché en plusieurs lots pour des raisons économiques, financières ou techniques ;
 - Marché de gré à gré.
- Le choix du type de marché et ses modalités d'application relève de la Direction des Achats et Support Logistique ;
- Les contrats types sont élaborés par la DASL sur assistance de la direction juridique pour un type bien déterminé de prestations ;
- L'avis de la direction juridique est sollicité chaque fois qu'il y a un changement du contrat portant sur l'objet du marché, son prix, délai et conditions de paiement.

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

2.1. Logigramme de gestion des contrats, des marchés et des commandes

